

ÉPOUX ou PÈREPrénoms AntonioNom ⁽¹⁾ LO MEDICO(1^{re} partie)2^{nde} partie

(2)

Né le 21 Février 1984à heuresà Perme (Italie)de ⁽²⁾ Rosario LO MEDICOet de ⁽²⁾ CANGIALOSI GIUSEPPA

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

le ⁽³⁾Mentions marginales ⁽⁴⁾L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁵⁾**ÉPOUSE ou MÈRE**Prénoms ThaïsNom ⁽¹⁾ PROFACE(1^{re} partie)2^{nde} partie

(2)

Née le 22 décembre 1987à 5 heures 25à Longjumeau (Essonne)de ⁽²⁾ Antonio PROFACEet de ⁽²⁾ Elisabeth MENDES

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n°

3173

le ⁽³⁾Mentions marginales ⁽⁴⁾10 juillet 2012L'officier de l'état civil
Pour le Maire,
L'officier d'état-civil
Délégué,

C. RODRIGUES

Mariage célébré à

SAINT-PIERRE-DU-PERRAYle dix mai deux mil quatorzeLes futurs époux ont déclaré ⁽⁵⁾ qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage14 heures 00

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

9

Mentions marginales ⁽⁴⁾Mariage dissous par jugement de divorce du juge aux
affaires familiales du Tribunal de Grande Instance
de MELUN, le 21 mai 2019.

Mention apposée à Saint-Pierre-du-Perray, le 17 juin 2019.

(1) Lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter, le cas échéant, l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du... »
(2) Prénoms et nom du père et de la mère.

(3) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(4) Inscrites postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(5) Complété ainsi par la mairie : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « le contrat de mariage a été réduit (le... plus... notaire a...) »

Catherine POUJOVIALAT

11